

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le



ID : 095-219500634-20230622-DEL\_2023\_082-DE

# **NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

## **BUDGET PRINCIPAL VILLE**

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Pour rappel le compte administratif (CA) rend compte de la gestion de l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée délibérante, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé y compris celles engagées mais non payées ou encaissées et constate le résultat comptable. Il doit être établi en parfaite concordance avec le compte de gestion du trésorier qui est soumis à délibération.

Il se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

## I- La section de fonctionnement

### I-1 les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement : regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

CHAPITRE	BUDGET TOTAL (BP2022-BP)	CA 2022	TAUX DE REALISATION
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 094 821,13	8 117 310,91	80%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	33 734 750,00	33 538 231,04	99%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 024 330,00	1 024 176,00	100%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 479 592,86	4 466 558,18	100%
66 CHARGES FINANCIERES	816 600,00	816 534,79	100%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	340 368,73	270 951,69	78%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 490 462,72</b>	<b>48 233 762,61</b>	<b>96%</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 248 069,73		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 011 700,00	966 198,96	96%
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>7 259 769,73</b>	<b>966 198,96</b>	<b>13%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 750 232,45 €</b>	<b>49 199 961,57 €</b>	<b>85%</b>

### 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances...etc.

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 8 117 310,91€ contre 7 704 253,38€ en 2021 soit une augmentation de 413 057,53€ du fait de l'inflation (électricité, eau et combustible).

### 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 33 538 231,01€ pour l'année 2022.

### 3) Atténuation de produits (chapitre 014)

Il s'agit pour l'essentiel de la contribution au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour un montant de 1 024 176€

### 4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 4 466 558,18 €.

### 5) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 816 534,79 € en 2022.

### 6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles concernent l'attribution de subvention exceptionnelle comme les bourses aux jeunes, les annulations de titres ou encore le reprise de provisions, en 2022, le réalisé est de 270 951,69 €.

## I-2 les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement)
- Les produits des services
- Les produits de gestion courante

CHAPITRE	BUDGET (BP+DM)	CA 2022	TAUX DE REALISATION
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	450 000,00	551 054,54	122%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 403 290,00	3 550 065,94	104%
73 IMPOTS ET TAXES	38 646 880,00	40 058 070,43	104%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 783 240,22	8 378 714,79	95%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 026 080,00	1 190 822,50	116%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 000,00	31 885,29	159%
78 REPRISE SUR PROVISIONS	259 000,00	500 000,00	193%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 588 490,22</b>	<b>54 260 613,49</b>	<b>103%</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	40 000,00	0,00	0%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 121 742,23	5 121 742,23	100%
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>5 161 742,23</b>	<b>5 121 742,23</b>	<b>99%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>57 750 232,45</b>	<b>59 382 355,72</b>	<b>103%</b>

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de *remboursement des frais de personnel par nos assureurs* pour un montant de 551 054,54 € en 2022. Le montant était de 152 640,65€ en 2021.

2) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement de la facturation des prestations municipales et de refacturation des dépenses en ressources humaines aux budgets annexes.

Le montant de ces recettes est de 3 550 065,94€ en 2022 et 3 185 646,67€ en 2021.

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

**Les taux d'imposition communaux sont :**

- Taxe sur le foncier bâti : 35,68%
- Taxe sur le foncier non bâti : 86,37%

Le montant de ces recettes au titre du chapitre impôts et taxes est de 40 058 070,43€ en 2022 et 37 158 438,30€ en 2021.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 regroupe un ensemble de dotations dont la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat, et d'autres dotations émanent de la CAF, département, région...etc.

Ce chapitre s'élève à également 8 378 714,79€ en 2022 contre 7 853 116,97€ en 2021.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit entre autres des loyers encaissés ou de recettes liées aux insertions publicitaires. Le montant en 2022 est de 1 190 822,50 €, 1 060 091,83€ pour 2021.

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 31 885,29 €. Il correspond à l'annulation de certains mandats et à des encaissements sur des titres admis en non-valeur.

I-3 résultat de la section de fonctionnement

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>59 382 355,72 €</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>49 199 961,57 €</b>
<b>Résultats de l'année 2022 (Excédent)</b>	<b>10 182 394,15 €</b>

**II- La section d'investissement**

I-1 les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Chapitre	Budget total (BP + DM)	CA2022	Taux de réalisation
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	318 838,61	318 838,61	100%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 554 600,00	3 554 550,27	100%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	971 711,66	473 892,32	49%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 432 657,28	8 792 991,63	84%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 097 203,27	5 986 202,83	84%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	878 750,00	878 750,00	100%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>23 199 160,82</b>	<b>20 005 225,66</b>	<b>86%</b>
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	661 263,57	661 263,57	100%
040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	40 000,00	0,00	0%
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0%</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>24 364 924,39</b>	<b>20 666 489,23</b>	<b>85%</b>

### Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 3 554 550,27€ en 2022.

Pour mémoire, Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 45 843 177,47€.

### Chapitres 20, 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Acquisition et mise en place de modulaires pour l'ouverture de nouvelles classes 1,7M€,
- Reconstruction du gymnase Coubertin 3,6M€
- Paiement de la 1<sup>ière</sup> tranche école de musique et de danse 816K€
- Déploiement de la vidéoprotection 200K€
- Acquisition de matériel, machines, logiciels 451K€
- Acquisition clique Korian 3,7M€
- Divers travaux de remise en état des voiries, espaces et équipements publiques.

#### I-1 les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

CHAPITRE	BUDGET TOTAL (BP + DM)	CA2022	TAUX DE REALISATION
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 711 757,90	1 083 686,31	40%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 800 000,00	5 000 000,00	64%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 784,20	0,00	0%
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>10 513 542,10</b>	<b>6 083 686,31</b>	<b>58%</b>
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 648 362,56	3 433 548,54	74%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	678 750,00	0,00	0%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	800 000,00	0,00	0%
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>	<b>6 127 112,56</b>	<b>3 433 548,54</b>	<b>56%</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 248 069,73		
040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	1 011 700,00	966 198,96	96%
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>7 259 769,73</b>	<b>966 198,96</b>	<b>13%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>23 900 424,39</b>	<b>10 483 433,81</b>	<b>44%</b>

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 10 483 433,81€. Elles comprennent :

➤ **Les recettes réelles 9 517 234,85 €**

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 1 083 686,31 € (chapitre 13), du FCTVA pour 1 015 970,32 €, de la taxe d'aménagement pour 501 441,66 € et notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1 916 136,56 €.

➤ **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 966 198,96€

### I-3 résultat de la section d'investissement

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>10 483 433,81 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>20 666 489,23 €</b>
<b>Résultats de l'année 2022 (Déficit)</b>	<b>10 183 055,42 €</b>

### I-3 résultat de la section d'investissement

Les restes à réaliser correspondent :

- Aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Cette dernière est obligatoire pour toutes les collectivités et donne lieu à l'établissement d'un état en fin d'année, revêtu de la signature de l'ordonnateur et du comptable, pour permettre leur paiement au début de l'exercice suivant, tant que le budget de cet exercice n'a pas été voté.
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

**Recettes : 4 724 024,00 €**

Subvention : DSIL 2022 pour l'acquisition de modulaire pour 1 124 024€,  
Cession parcelles 254 Rue de Pontoise 800 000€;  
Emprunt 2022 : 2 800 000€.

**Dépenses : 2 807 574,67 €**

Prestations et travaux engagés en 2022 et en cours de réalisation au 31/12/2022 dont travaux de reconstruction du gymnase Coubertin, extension de vidéoprotection, aménagement de voiries et d'espaces publics...etc.)

**III) Résultat de l'exercice 2022**

Le Compte Administratif permet d'établir les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

- Résultat de fonctionnement : + 10 182 394,15 euros (excédent)
- Résultat d'investissement : - 10 183 055,42 euros (besoin de financement)
  
- Recettes restant à réaliser en investissement : 4 724 024,00 euros
- Dépenses restant à réaliser en investissement : 2 807 574,67 euros

Soit un besoin de financement cumulé d'investissement à couvrir de 8 266 606,09 €.

Conformément au CGCT, notamment en ses articles R2311-11 et R2311 12, le résultat de la section de fonctionnement (10 182 394,15 €) doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement d'investissement. Le résultat 2022 est donc affecté au :

- Compte de recettes d'investissement1068 : 8 266 606,09 €
- Le solde de cet excédent compte de recettes de fonctionnement 002 : 1 915 788,06 €